

celle d'Allioli, en allemand, jouit d'une grande réputation parmi les catholiques d'au delà du Rhin. — Les catholiques anglais possèdent une version de la Bible, connue sous le nom de Bible de Reims et de Douai. Elle fut primitivement l'œuvre de Grégoire Martin, Bristow, Reynolds et Allen, depuis cardinal. Ils publièrent à Reims le Nouveau Testament, en 1582; l'Ancien Testament parut à Douai en 1609. Elle était très littérale et accompagnée de notes dogmatiques; Chaloner, évêque de Brida, la retoucha en 1750; elle a été souvent révisée depuis (1). On la regarde comme une des meilleures traductions en langue moderne. Une nouvelle édition en a été donnée par Mgr Kenrick, archevêque de Baltimore. Le concile tenu dans cette ville, en 1858, en a prescrit l'usage aux États-Unis (2).

159. — Traductions françaises de la Bible.

La Bible est un des premiers livres qu'on ait essayé de traduire en français, comme dans toutes les langues de l'Europe moderne (3). Le pape Innocent III parle de traductions

(1) Th. G. Law, *Introductory Dissertation on the latin Vulgate, reprinted from the new edition of the Douai Bible*, Londres, 1877. Cf. Fr. Newman, *The Douay version*, dans le *Rambler*, juillet 1859, ou *Tracts theological and ecclesiastical*, 1874.

(2) « Multum laudaverunt revisionem ab archiepiscopo (Kenrick) paratam, eujus magna pars in lucem jam data est, et unanimi voto voluerunt ut ex ea conficiatur versio quæ in usum communem deducatur. » *Concil. Baltim.*, IX, Cong. 7. — Mgr Kenrick fait l'histoire de la Bible de Douai dans l'Introduction du *New Testament*, 2^e édit., in-8°, Baltimore, 1862, p. IV-VII.

(3) Sur l'histoire des plus anciennes traductions françaises de la Bible, voir l'abbé Trochon, *Essai sur l'histoire de la Bible dans la France chrétienne au moyen âge*, 1878. — Le plus ancien monument qui nous reste de la langue française est le fragment d'un glossaire de la Bible « Par un hasard heureux et une bonne fortune pour l'histoire de notre langue, nous avons conservé, dit M. Brachet, sinon un fragment de traduction de la Bible, du moins un glossaire explicatif des mots les plus difficiles. Ce fragment, connu sous le nom de *Gloses de Reichenau* (il a été découvert en 1863 par M. Holtzman, dans un manuscrit de la bibliothèque de Reichenau), et qui remonte à 768 environ, l'année même où Charlemagne monta sur le trône, est très précieux pour l'histoire de la langue. Les mots sont disposés sur deux

françaises qui étaient en usage dans le diocèse de Metz parmi les hérétiques dès 1199: « *Evangelia, Epistolas Pauli, Psalterium, Moralia Job et plures alios libros in gallico sermone* (1). » Les historiens des Vaudois affirment que cette secte possédait une traduction de la Bible, du XII^e siècle, et provenant de Pierre Valdo ou de Vaux, son chef. Mais ce fait est contesté. M. Le Roux de Lincy a publié, en 1844, les quatre livres des Rois en langue d'oïl; il les attribue au XII^e siècle. S. Louis fit traduire la Bible en français pour son usage, vers 1250; Jehan de Vignay la traduisit vers 1340, de Sy en 1350, Vaudetar en 1372. Charles V fit faire une version nouvelle, vers 1380, par Raoul de Presles. Il en existe encore plusieurs copies.

1^o La première Bible française imprimée est celle d'un chanoine d'Aire en Artois, Guiars des Moulins. Il prit comme

colonnes : à gauche le texte latin de la Bible, à droite la traduction en français :

TEXTE DE LA BIBLÉ.	TRADUCTION FRANÇAISE du VIII ^e siècle.
<i>Minas</i> (menaces)	<i>Menatces.</i>
<i>Galea</i> (heaume)	<i>Helmo.</i>
<i>Tugurium</i> (cabane)	<i>Cabanna.</i>
<i>Singulariter</i> (seulement)	<i>Solamente.</i>
<i>Cæmentarii</i> (maçons)	<i>Macioni.</i>
<i>Sindones</i> (linceul)	<i>Linciolo.</i>
<i>Sogma</i> (somme)	<i>Soma, etc.</i>

Ce patois, pour grossier qu'il semble, n'en est pas moins d'un haut intérêt; c'est le premier monument écrit qui nous reste de notre langue, et il est vieux de onze cents ans; j'ai placé entre parenthèses, à côté du texte de la Bible, la traduction en français moderne. Ce fragment confirme, en outre, par une preuve de fait palpable et incontestée, ce que nous savions déjà par des témoignages indirects, à savoir que le peuple parlait français au temps de Charlemagne. » A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, 12^e édit., introduction, p. 33-34. Notons aussi que la rédaction de cette liste de mots suppose que le peuple comprenait encore la Vulgate en latin, à part le petit nombre de termes réunis dans cette liste, ce qui peut nous donner une idée de l'influence exercée par la Vulgate sur la formation de notre langue, n^o 145.

(1) *Innocentii III Epistolæ*, l. II, Ep. 141, éd. Baluze, Paris, 1681, t. I, p. 432; cf. aussi les lettres 142 et 235, p. 435, ou Migne, t. CCXIV, col. 695, 793.

fond de son travail l'*Historia scholastica* de Comestor. Il le commença en 1291, à l'âge de quarante ans, et l'eut fini au bout de quatre ans. Il lui donna pour titre *Livres de la Bible historialux*. Il ne contient ni les Épîtres canoniques ni l'Apocalypse. Il fut plus tard complété par des mains inconnues et imprimé par ordre de Charles VIII, sous la direction de son confesseur, J. de Rely, chez l'imprimeur Vêrard, à Paris, 2 in-f°, vers 1487.

Il y en eut douze éditions, à Paris ou à Lyon, entre 1487 et 1545. Elle est appelée la *Grant Bible* pour la distinguer de la *Bible pour les simples gens*, qui n'était qu'une sorte d'histoire sommaire de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament, de la même traduction que celle qu'on trouve dans Guiars des Moulins, avait été imprimé auparavant à Lyon, in-f°, par Barth. Bruyer, sous la direction de deux religieux augustins, Julien Macho et Pierre Farget. Il est sans date, mais on le rapporte à l'année 1478 et on le regarde avec raison comme l'édition princeps des Bibles françaises.

2° L'imprimeur Simon de Colines publia à Paris, en 1523, une traduction anonyme du Nouveau Testament. Elle fut réimprimée, en 1525, avec le Psautier et en 1528 avec le reste de l'Ancien Testament, 7 in-8°. On croit qu'elle a pour auteur Jacques Le Fèvre d'Étaples, n° 215. Elle est faite sur la Vulgate, comme la précédente, sauf cependant quelques passages du Nouveau Testament qui sont directement traduits du grec. L'œuvre complète parut à Anvers, en 1530, in-f°, et de nouveau en 1532. En 1546, elle fut mise à l'index, mais une édition corrigée en fut publiée à Louvain, en 1550, in-f°, par deux prêtres, Nicolas de Leuze et François van Larben. Cette édition corrigée a été souvent réimprimée.

* 3° La première traduction française protestante de la Bible fut faite par Pierre-Robert Olivetan, parent de Calvin, et imprimée à Serrières, près de Neuchâtel, en Suisse, 1535, in-f°. L'Ancien Testament était traduit d'après la version latine de Sante Pagnini, faite sur l'hébreu, et le Nouveau Testament d'après les versions latines d'Érasme et la version française de Le Fèvre. L'œuvre d'Olivetan fut com-

plètement révisée par Théodore de Bèze, en 1551; par Cornélius Bertrand et d'autres pasteurs de Genève, en 1588; par Diodati, Genève, 1644; Desmarests, Amsterdam, 1669; Martin (Nouveau Testament), Utrecht, 1696, Ancien et Nouveau Testament, 2 in-f°, 1707; Roques, Bâle, 1744; Osterwald, Neuchâtel, 1744. Cette dernière révision est devenue comme la Bible officielle des protestants français. La Société biblique française en a publié, en 1861, une édition revue par M. Mackenzie.

* 4° Il existe un certain nombre d'autres traductions hérétiques : celle de Sébastien Chastillon (Castalio), faite sur les textes originaux, mais manquant d'exactitude comme de correction, 2 in-f°, Bâle, 1555; celle de Le Clerc, 2 in-4°, Amsterdam, 1703, infectée par les erreurs arminiennes; celle de Le Cène, qui est socinienne, 2 in-f°, Amsterdam, 1741; celle de Beausobre et l'Enfant, 2 in-4°, Amsterdam, 1718. Beausobre était un protestant français qui, après la révocation de l'édit de Nantes, devint pasteur à Berlin.

* 5° En 1566 avait paru à Paris la traduction de René Benoît, docteur de Sorbonne. Elle fut condamnée, en 1575, par le pape Grégoire XIII, à cause de ses tendances protestantes. Les théologiens de Louvain en publièrent une édition corrigée.

6° Le xvii^e siècle vit paraître plusieurs traductions catholiques du Nouveau Testament, celle de Claude Deville, 1613; de Jacques Corbin, avocat de Paris, 1643; de Michel de Marolles, abbé de Villeloin, 1649; de Denis Amelotte, 3 in-8°, 1666-1670. Cette dernière a été souvent réimprimée. Elle est peu élégante.

La plus célèbre des traductions françaises de la Bible est celle d'Isaac Louis le Maistre, dit de Sacy (1). Elle avait été commencée par Antoine Le Maistre, son frère. Isaac eut pour collaborateurs Antoine Arnaud et Nicole. D'autres jansénistes, du Fossé, Huré, Letourneux, composèrent la plus grande parties des notes. On lui donna le nom, tantôt de

(1) Sacy est simplement l'anagramme du prénom Isaac.

Bible de Port-Royal, tantôt de Bible de Mons, parce qu'elle fut publiée nominalemeut à Mons, en réalité, à Amsterdam. On ne l'appelle guère aujourd'hui que Bible de Sacy. Le Nouveau Testament parut d'abord en 1667, en 2 vol. in-8°, qui furent suivis successivement des volumes contenant l'Ancien Testament. On en a imprimé une multitude d'éditions, avec ou sans notes. Les explications du sens littéral et spirituel, qu'on dit tirées des saints Pères, sont froides et sèches, comme tout ce qui sort de l'école janséniste. La traduction elle-même, faite sur la Vulgate, n'est pas assez littérale. Elle ne manque cependant pas de mérite et a été adoptée presque universellement en France. Calmet a reproduit la version de Sacy dans son *Commentaire littéral et critique*, Paris 1724. Le P. de Carrière a inséré aussi sa paraphrase dans la même version.

La traduction du Nouveau Testament, connue sous le nom de *Nouveau Testament de Mons*, 1668, eut pour premier auteur Antoine Le Maistre. Elle fut revue ensuite par Antoine Arnaud et Le Maistre de Sacy. Telle que nous l'avons aujourd'hui, elle est principalement l'œuvre d'Antoine Arnaud, de Nicole et de Claude de Sainte-Marie. Elle fut condamnée en 1668 par Clément IX et en 1679 par Innocent XI. On en a donné des éditions corrigées. Le texte français qui accompagne les fameuses *Réflexions morales* jansénistes sur le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, 4 in-8°, 1699, 1708, est pour la majeure partie celui du Nouveau Testament de Mons.

Antoine Godeau, évêque de Grasse, publia en 1668, Paris, 2 in-8°, une traduction faite sur la Vulgate, laquelle tient une sorte de milieu entre une traduction littérale et une paraphrase.

7° Pendant le XVIII^e siècle parurent un certain nombre de traductions nouvelles, entre autres celles de Nicolas Legros, d'abord anonyme, à Cologne, 1739, et depuis, avec son nom. Richard Simon publia, en 1702, à Trévoux, sous le voile de l'anonyme, une traduction du Nouveau Testament, qui fut attaquée comme socinienne par Bossuet et condamnée par le cardinal de Noailles. De nouvelles traductions du Nouveau

Testament furent faites par Huré, en 1702, et par le P. Bouthours, aidé par les PP. Le Tellier et Besnier, de la Compagnie de Jésus, 2 in-12, Paris, 1697-1703. On reproche à cette dernière un peu d'obscurité. Le P. Lallemand l'a reproduite dans ses *Réflexions sur le Nouveau Testament*, Paris, 1713-1728, 12 volumes in-12. Mésenguy a publié le *Nouveau Testament avec des notes morales*. Il était janséniste. Sa traduction n'est pas sans mérite.

8° Le XIX^e siècle a produit des traductions de la Bible de genres fort divers. — Eugène de Genoude a publié, de 1820 à 1824, en 23 in-8°, une traduction qui ne manque pas d'élégance, mais qui est pleine d'inexactitudes. — Un rabbin, S. Cahen, a traduit, 1830-1839, l'Ancien Testament, sur l'hébreu, texte, version et notes, 18 in-8°. Cette version jouit en France d'une réputation usurpée; le français en est mauvais et, assez fréquemment, rend mal le sens (1). — M. Glaire a publié, en 4 in-18, 1871-1873, *La Sainte Bible selon la Vulgate*. On peut lui reprocher d'être parfois un peu trop littérale, mais elle est d'une parfaite exactitude et a mérité l'approbation d'une grande partie de l'épiscopat français. Le Nouveau Testament a même été approuvé par la Congrégation de l'Index.

Un protestant rationaliste, M. Édouard Reuss, publie en ce moment une nouvelle traduction française, sur les textes originaux. Le français n'en vaut pas mieux que la doctrine.

160. — De la lecture de la Bible en langue vulgaire.

1° L'Église a de tout temps recommandé l'étude des Saints Livres. Elle en fait lire chaque jour quelques pages aux prêtres, dans les offices divins, et elle propose aux fidèles la

(1) Le grand rabbin M. Wogue dit de cette traduction, *Histoire de la Bible*, 1880, p. 342, note : « Œuvre plus remarquable par son étendue que par ses qualités, et qui témoigne plus de l'infatigable activité de l'auteur que de son érudition. Texte hébreu peu correct, traduction en apparence fidèle, en réalité fort inexacte et maintes fois contredite par les notes; ces dernières, empruntées en majeure partie à la critique allemande, souvent mal comprises par l'auteur. »

lecture des Épitres et des Évangiles des dimanches et fêtes, qu'elle leur fait expliquer par les pasteurs (1). Son désir est que tous connaissent l'histoire sainte et en particulier l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi, à toutes les époques, les prédicateurs ont-ils expliqué aux fidèles la parole sainte et, à Rome, la congrégation de la Propagande a-t-elle fait imprimer la Bible en diverses langues.

2° Cependant l'Église ne permet pas indistinctement la lecture des Livres Saints et en particulier de l'Ancien Testament, surtout depuis que le protestantisme, s'efforçant de transformer en poison la source de vie, s'est servi de traductions de la Sainte Écriture en langue vulgaire pour pervertir les âmes (2).

On ne trouve aucune trace de la défense de lire la Bible, avant l'hérésie des Vaudois et des Albigeois qui abusèrent des Livres Saints pour propager leurs erreurs (3). On sait que Luther et Calvin en abusèrent davantage encore. C'est ce qui porta le pape Pie IV, en 1564, à défendre, par la quatrième règle de l'Index, la lecture de la Bible en langue vulgaire, à cause du mal qu'elle faisait aux esprits téméraires, séduits par les principes du libre examen. Benoît XIV, en 1757, in-

(1) S. Jean Chrysostome exhortait vivement les fidèles à la lecture de l'Écriture Sainte, en leur disant que, vivant au milieu du monde, ils en avaient un très grand besoin. *De Lazaro Concio III*, 1, t. XLVIII, col. 991-992. Les cinq premières pages de cette homélie ne sont qu'un magnifique éloge de la lecture des Livres Saints, et une réponse aux objections qui pourraient éloigner de cette lecture.

(2) Voir Fénelon, *Lettre sur la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*, Œuvres, éd. Lebel, t. III, p. 380-413; Ch. Mallet, *De la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*, in-12, Rouen, 1679; Mgr Malou, *La lecture de la sainte Bible en langue vulgaire jugée d'après l'Écriture, la tradition et la saine raison, contre les sociétés bibliques*, 2 in-8°, Louvain, 1846.

(3) A cause de l'abus que les Albigeois faisaient du texte sacré, le concile provincial de Toulouse, en 1229, régla, canon 14 : « Les laïques ne doivent pas posséder les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; ils auront seulement le Psautier, le Bréviaire et le livre des fêtes de la sainte Vierge; de plus, ces livres ne seront pas traduits en la langue du pays. » Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, trad. Delare, t. VIII, p. 234.

terpréta cette défense en ce sens qu'on ne peut pas lire les Bibles non approuvées et sans notes, mais il permit de lire les traductions approuvées par le Saint-Siège ou publiées avec des notes empruntées soit aux saints Pères, soit aux interprètes catholiques.

Ces règles sont fort sages, parce que les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament contiennent des passages obscurs, qui ont besoin d'être expliqués. Il ne faut chercher dans les Livres Saints que l'édification et le bien de son âme. Les fidèles ne doivent donc les lire qu'autant qu'ils peuvent en retirer du profit et dans des éditions qui leur permettent de comprendre et de goûter la parole de Dieu.

CHAPITRE IV.

HERMÉNEUTIQUE OU RÈGLES D'INTERPRÉTATION DE LA SAINTE ÉCRITURE.

161. — Définition et division de l'herméneutique.

On appelle *herméneutique*, du grec ἐρμηνεύειν, *expliquer*, l'ensemble des règles que l'on doit suivre dans l'explication du texte sacré (1). Ces règles ont pour but de faire connaître le véritable sens des Saintes Écritures. Avant d'en parler, il est donc nécessaire d'exposer les différents sens que peut avoir la parole de Dieu. D'où deux articles : 1° Des différents sens de la Sainte Écriture; 2° Des règles d'interprétation de la Sainte Écriture.

(1) Le mot *exégèse*, ἐξήγησις, d'ἐξηγεῖσθαι, *expliquer*, a étymologiquement le même sens qu'*herméneutique*; mais, d'après l'usage, *exégèse* signifie explication de la Bible, et *herméneutique* s'entend de l'ensemble des règles que l'on doit suivre dans cette explication. L'*exégète* est celui qui explique la Sainte Écriture.